



Questionnaire destiné aux têtes de listes régionales

LES RÉPONSES DU PROGRAMME DE

L'autre Gauche en Bourgogne

pour un programme de rupture, pour une transformation sociale, écologique et citoyenne de la Bourgogne

Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)

Depuis la mise en place du moratoire sur le maïs MON810 en 2008, les OGM¹ ne sont plus autorisés à la culture commerciale en France. Cependant, les OGM continuent à s'introduire massivement dans la chaîne alimentaire par le biais du soja OGM dans l'alimentation animale, sans que les consommateurs soient informés de leur présence. Actuellement, les agriculteurs et les entreprises qui font le choix d'une alimentation animale sans OGM doivent payer un surcoût lié à la traçabilité et à l'existence des doubles filières.

1. La région Bourgogne, s'est prononcée, à deux reprises, contre les OGM cultivés en plein champ. Etes-vous favorable à ce que la région Bourgogne réaffirme son souhait d'être une « Bourgogne sans OGM » en prenant à nouveau un vœu d'opposition aux OGM cultivés en milieu ouvert ?

OUI, L'Autre Gauche en Bourgogne, par la proposition 37, interdira toute culture OGM en plein champ sur le territoire.

Cette décision est liée à plusieurs interrogations non résolues à ce jour :

- l'inocuité sur la santé humaine ;
- l'impact sur la faune et la flore ;
- la rentabilité de ces semences à long terme et l'utilisation de plus en plus grande de pesticides par l'augmentation de la résistance des adventices ;
- la dépendance des agriculteurs aux multinationales semencières.

2. A l'instar de la Région Pays de Loire, êtes-vous favorable à l'exclusion des OGM et des produits issus d'animaux nourris avec des OGM dans la restauration collective des lycées ?

OUI, par la proposition 9, L'Autre Gauche en Bourgogne soutient le retour en régie publique de la restauration scolaire et, par la proposition 22, promeut le partenariat avec les producteurs bio locaux pour la fourniture des cantines internalisées et gratuites.

Dans la mesure où les OGM n'ont pas fait preuve de leur inocuité et qu'ils apparaissent en contradiction avec la politique agricole proposée par L'Autre Gauche en Bourgogne et que par ailleurs la qualité de la nourriture est source de santé pour les jeunes, il est important d'intervenir sur le contenu des aliments qui composent les menus de la restauration des lycées.

3. Depuis 2007, la Région Poitou-Charentes demande aux exploitants qui sollicitent une aide régionale de signer une déclaration sur l'honneur par laquelle ils s'engagent à ne pas cultiver de plantes OGM sur leur exploitation et à ne pas utiliser d'aliments contenant des OGM pour l'alimentation des cheptels. Etes-vous favorable à un dispositif similaire en Bourgogne ?

OUI, proposition 37 : réorientation du pôle agro-alimentaire vers une agriculture paysane et biologique.

Les OGM profitent non aux agriculteurs qui les cultivent mais aux multinationales qui les obligent à racheter d'année en année la totalité des semences génétiquement modifiées. Notre soutien aux exploitants agricoles implique un dispositif rigoureux, excluant les OGM en semences et en nourissage pour le respect de l'agriculteur et du consommateur.

4. Souhaitez-vous que la région encourage et valorise davantage les filières non OGM en Bourgogne ? Si oui, comment ?

OUI, dans le préambule 2 du programme de L'Autre Gauche en Bourgogne : "L'argent public doit servir au public (...) la préservation du bien commun doit primer (...)", dans la proposition 37 : interdiction des OGM et réorientation du pôle vers une agriculture paysane et biologique et dans la proposition 22 : partenariat avec les producteurs bio.

La logique des OGM veut l'uniformisation et la productivité au détriment de la variété et de la qualité. La mise en oeuvre d'une politique de reconquête foncière agraire, en lien avec la SAFER et d'autres organismes (Terre de liens), permettra un aménagement du territoire sortant de la spéculation du marché des terres arables.

L'Autre Gauche en Bourgogne aidera l'installation des agriculteurs par le développement des petites structures plutôt qu'un soutien aux grosses exploitations.

5. Souhaitez-vous que la Région Bourgogne accompagne davantage les agriculteurs pour sortir de la dépendance au soja OGM, et plus généralement au système maïs-soja, et adopter des alternatives favorisant une plus grande autonomie en protéines des exploitations ? Si oui, comment ?

OUI, en synergie avec les organismes agricoles anti-OGM et, par exemple, le soutien au développement du pâturage.

Nanotechnologies alimentaires

Les nanotechnologies²-technologies qui permettent de manipuler la matière au niveau de l'atome- se développent très rapidement, y compris dans les domaines alimentaire et agricole : production végétale, matériaux de stockage et d'emballage, pesticides... Par ailleurs, « la présence résiduelle de nano-matériaux dans l'environnement peut potentiellement s'accompagner d'une pollution des produits agricoles à visée alimentaire » (Commission Nationale du Débat Public). Les risques liés à la dissémination des nanoparticules dans l'environnement posent question. Alors que l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments souligne « l'insuffisance des données disponibles pour évaluer les risques et la nécessaire adaptation des méthodologies d'évaluation actuelles » (mars 2009), aucune obligation réglementaire n'impose l'étiquetage des nano-produits, étiquetage qui permettrait au consommateur d'être informé.

² Il s'agit ici de nano-matériaux fabriqués ou utilisés en milieu ouvert (non confinés en laboratoire)

6. Etes-vous favorable à l'émergence des nanotechnologies dans les domaines alimentaire et agricole ?

NON, par principe de précaution, instauration d'un moratoire et demande à l'État d'un développement de l'évaluation des risques sanitaires et écologiques.

7. Etes-vous favorable à un moratoire sur toute commercialisation de nano-produits tant qu'aucun cadre réglementaire n'a été mis en place ?

Si oui, êtes-vous favorable à ce que la Région Bourgogne prenne un vœu en ce sens ?

OUI, voir le commentaire de la question précédente ; de plus il est de notre devoir d'élu et de citoyen de freiner les firmes multinationales sans scrupules.

8. Etes-vous favorable à une obligation d'étiquetage des produits contenant des nano-matériaux ?

OUI, coût de l'étiquetage aux frais des fabricants de nanoparticules.

Pesticides

9. Le Plan Ecophyto 2018 vise à réduire de moitié les quantités de pesticides utilisés en agriculture à l'horizon 2018 en France. Dans ce contexte, êtes-vous prêt à prendre des dispositions pour contribuer à atteindre cet objectif en Bourgogne ? Si oui, quels seraient les moyens humains et financiers que vous mettriez en œuvre ?

OUI, en synergie avec les organismes agricoles antipesticides.

10. L'homologation et la commercialisation des PNPP (Préparations Naturelles Peu Préoccupantes) sont pratiquement interdites. Etes-vous favorable à ce que les PNPP soient mieux reconnues comme alternatives aux pesticides (notamment dans le projet de loi Grenelle II) et surtout mieux diffusées ?

OUI, en particulier pour l'instauration de consultations auprès des pourvoyeurs de pesticides, en premier lieu les jardineries (grand public) puis les coopératives agricoles.

11. Le Plan "Agriculture biologique : horizon 2012" prévoit de tripler les surfaces cultivées en agriculture biologique d'ici 2012 et d'atteindre 20% à l'horizon 2020. Sachant que les surfaces cultivées en bio représentent actuellement 2% des surfaces agricoles en Bourgogne, êtes-vous prêt à prendre des dispositions pour contribuer à atteindre cet objectif en Bourgogne ? Si oui, quels seraient les moyens humains et financiers que vous mettriez en œuvre ?

OUI, rendre l'agriculture biologique attractive en favorisant des débouchés locaux comme les cantines, la pédagogie dans les fermes, le tourisme écologique, en relation avec des organismes comme Biobourgogne.

12. Suite au Grenelle de l'Environnement, le Ministre de l'Agriculture a annoncé l'objectif d'introduire 20% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective d'ici 2012. Etes-vous prêt à prendre des dispositions pour contribuer à atteindre cet objectif en Bourgogne ? Si oui, quels seraient les moyens humains et financiers que vous mettriez en œuvre ?

OUI, par la suppression de l'externalisation des restaurations collectives au bénéfice des ingrédients biologiques les plus accessibles dans un premier temps (légumineuses, céréales, légumes et fruits locaux de saison), cf. réponses 2 et 3.

13. Êtes-vous prêt à prendre des mesures d'interdiction de l'usage de pesticides et de biocides dans les lycées (à l'intérieur des bâtiments et dans les espaces verts) ?

OUI, par la mise en place de méthodes alternatives en concertation avec le personnel d'entretien des lycées.

Santé environnement

La thématique santé environnement est une des cinq préoccupations majeures de santé publique reconnues par la loi. Elle regroupe les aspects de la santé humaine qui sont influencés par l'environnement, et notamment par les pollutions environnementales. Suite au Grenelle de l'Environnement, elle fait l'objet d'un Plan National Santé Environnement.

14. Le Plan National Santé Environnement fait état d'une incidence certaine de pollutions environnementales sur la santé des individus. Quelles mesures êtes-vous prêt à prendre pour améliorer la situation en Bourgogne ?

Par un bilan des constructions existantes, publiques et HLM, en vue d'amélioration et l'emploi de matériaux écologiques pour les constructions à venir.

15. Comptez-vous financer des projets de recherches sur les questions de santé-environnement et développer en particulier des Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation (PICRI) ?

OUI, voir le préambule 5 : "(...) mobilisation tout entière de la société" donc l'orientation universitaire dans ces domaines en respectant l'attribution de l'argent public au service public ; éventuellement prêts aux entreprises locales de ce domaine sous condition de contrôle (cf. proposition 14 du programme).

16. Etes-vous prêt à financer la formation de personnels afin de mettre en place un service d'ambulances vertes³ telles que celles développées en Belgique ou au Luxembourg ?

³ Les " Ambulances vertes ", aussi appelés Services d'analyse en milieux intérieurs (SAMI), mènent des inspections pour déterminer l'impact des pollutions intérieures sur la santé humaine et proposent des mesures pour y remédier. Elles sont apparues pour la première fois en Allemagne en 1992 puis en Suisse, au Luxembourg, et en Belgique. Pour plus d'informations : <http://www.ibgebim.be/Templates/Particuliers/Informer.aspx?id=1716>
http://www.province.luxembourg.be/provlux/provlux_fr_themes/logement-et-habitat/pollution/sami-lux.html

OUI, en commençant par les bâtiments publics.